



**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 9 JUILLET 2026 AU
284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

Membres du conseil présents

M. Dave Bernier, M. Éric St-Laurent,
M. André Blanchet et M. Simon Beaudoin.

Membres du conseil absents

M. Germain Pelletier, Mme Josette-Emilie Boutin et M. Pascal Bernier

Tous formant quorum sous la présidence de M. Simon Beaudoin, président d'assemblée.

M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 03 avec le mot de bienvenue de M. Simon Beaudoin. Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

2. Nomination d'un président d'assemblée

ATTENDU QUE le maire et le maire suppléant ne sont pas présents à la présente séance;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un président d'assemblée parmi les membres du conseil présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

168-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet nomme M. Simon Beaudoin, conseiller, à titre de président d'assemblée pour la présente séance, en raison de l'absence du maire et du maire suppléant.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

3. Constatation de l'avis de convocation

Conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153), les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis.

4. Adoption de l'ordre du jour – 9 juillet 2026

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

169-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.



DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

5. Attribution de contrat pour un relevé topographique (arpentage) dans le cadre des travaux de réfection de la route Cendrée-Lafeuille

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'attribution de contrat pour un relevé topographique (arpentage) dans le cadre des travaux de réfection de la route Cendrée-Lafeuille;

ATTENDU QU'il s'agit d'une demande de prix transmise par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), comme autorisée par la résolution 154-07-2026;

ATTENDU QUE la FQM a reçu deux soumissions :

Soumissionnaire	Prix soumis (taxes non incluses)
Arpentage Côte-du-Sud inc.	13 561,00 \$
Techni-Arp inc.	14 600,00 \$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Arpentage Côte-du-Sud inc. est conforme et qu'elle est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

170-07-2026 QUE la Municipalité de L'Islet attribue le contrat pour un relevé topographique (arpentage) dans le cadre des travaux de réfection de la route Cendrée-Lafeuille à la compagnie Arpentage Côte-du-Sud inc., et ce, pour la somme de 13 561,00 \$ plus taxes.

QUESTIONS / RÉPONSES

6. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

7. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 06 avec la proposition de M. Dave Bernier.

Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier

Simon Beaudoin, président d'assemblée